

MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS (AU SENS DE LA R457)



Objectifs

Être capable de monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de l'entreprise œuvrant dans le domaine des échafaudages, en favorisant l'autonomie et la pérennité de la démarche de prévention au sein de l'entreprise. Répondre aux besoins et aux spécificités du plus grand nombre d'entreprises mettant en œuvre des échafaudages conformément à la notice du fabricant.

Contenus

ORGANISME DE FORMATION HABILITÉ PAR LE RESEAU ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS/INRS
Les enjeux de la prévention
Les rôles et responsabilités des différents acteurs
La prévention des risques – Signaler les situations dangereuses – Communiquer & rendre compte
Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation. L'exploitation de la notice du fabricant
Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
La préparation du montage
Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
L'examen d'adéquation
L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
Le compte-rendu de vérification
Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Pré-requis

PRÉ REQUIS* : Bénéficiaire d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)

Public concerné

Validation

Attestation de compétences R457 sous réserve de réussite à l'évaluation des connaissances et à l'évaluation des savoir-faire du stagiaire. Certificat acteur issu du Forprev